

DOSSIER D'INSCRIPTION

DESCENTE DE CAISSES À SAVON

BRIIS-SOUS-FORGES

« Les BRIISCARS »

Dimanche 20 octobre 2024

Règlement des descentes en Caisse à savon 2024



La manifestation qui aura lieu le dimanche 20 Octobre 2024, est organisée par l'association Briiscars, en partenariat avec la municipalité de Briis-sous-Forges, la Ligue contre le cancer de l'Essonne, l'hôpital de Bligny, la Maison de santé, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Hurepoix et le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers, dans la cadre de l'opération "Octobre rose".

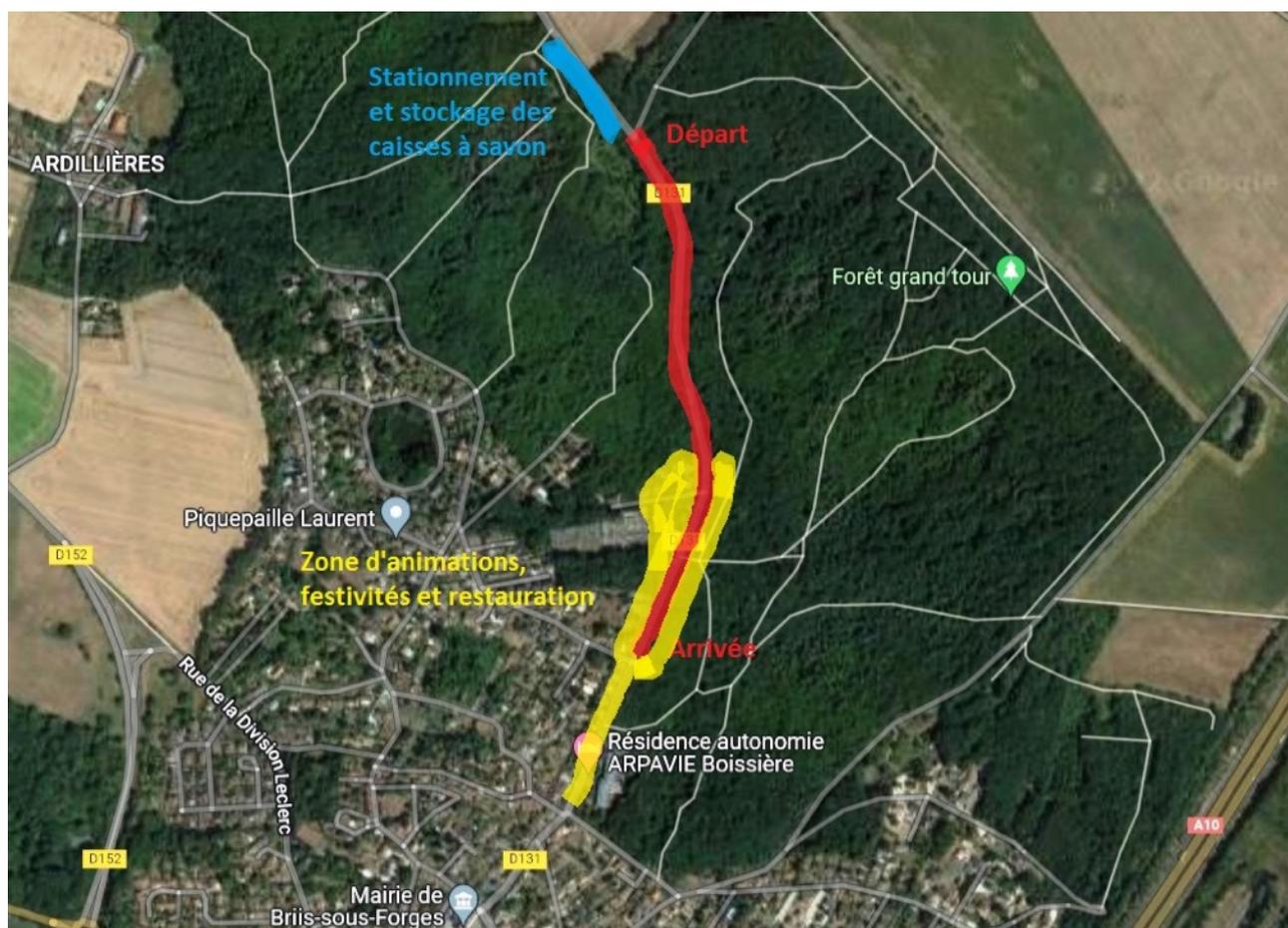
Seules les caisses à savon folkloriques qui respectent ce règlement peuvent participer à la descente.

La descente est ouverte à tous : petits, grands, débutants, bricoleurs, passionnés. Ce n'est pas une course de vitesse. Les temps seront donnés à titre indicatif.

Pour les participants mineurs, la descente est placée sous la responsabilité de leurs parents.

La direction de la course est la seule habilitée à autoriser ou à interdire la participation d'une caisse à savon.

PARCOURS CAISSES A SAVON 2024



Départ : Croisement entre la D131 et le chemin de la Brosse

Arrivée : A proximité de l'entrée basse du bois de la garenne

Distance : 770m

Dénivelé : 50m (6,5% de pente moyenne)

Article 1 : Caisses à Savon - conception - Construction - sécurité

- Les caisses à savon sont des véhicules à **4 roues**, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.
- Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse à savon étant placée sur une pente (pas de système de propulsion ou traction).
- Une poussée est autorisée sur une zone d'élan qui sera matérialisée au sol.
- La fabrication doit rester artisanale, à l'aide d'objets de récupération par exemple, en bois, métal ou plastique. Les contraintes de fabrication sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité.

Normes techniques obligatoires :

- Longueur maximum **2,50 m** - Largeur maximum **1,5 m**
- Garde au sol maximum **30 cm** - Garde au sol minimum **10 cm**
- Roues : minimum **4**
- Poids maxi hors pilote **100 kg**
- Le véhicule peut être monoplace ou biplace.
- La conception de la caisse à savon doit avoir une protection frontale et des protections latérales, fixés à une armature rigide.
- Le plancher doit être complet sous le pilote.
- La conception de la caisse à savon doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs. Les bords saillants, par exemple, sont à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique.
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements (ex: verre, plastique cassant...) sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- Les lests sont interdits.
- Le système de freinage doit être efficace, au minimum sur 2 roues et doit être actionné par une commande.
- Le système de direction (tringlerie) doit être solide et efficace (pas de matériau trop léger) et doit être montée sur le véhicule. Chaque mouvement de la direction doit se transmettre aux 2 roues de devant.
- Le siège ou les sièges assurant l'appui dorsal doivent être solidement fixés au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la descente.
- Le véhicule doit posséder 2 anneaux de remorquage, 1 avant et 1 arrière, d'un diamètre intérieur 30 mm minimum, boulonnés ou soudés au châssis, afin de l'arrimer aux autres véhicules par un crochet lors des remontées.
- Avoir un câble ou une sangle de 5 m minimum, avec système d'accrochage (mousqueton, crochet...) pour une Résistance minimum à la traction de 300kg.
- Les dispositifs pyrotechniques avec flammes sont interdits sur les véhicules mais les fumigènes passifs sont autorisés.

Photos de validation obligatoires :

- Deux photos de la caisse à savon (une de face et une de coté) seront à envoyer à briiscarsroses@gmail.com avant le **samedi 05 octobre 2024** afin de valider l'inscription. Voir Article 3 / Chapitre : Conditions d'inscription et de participation

Article 2 : Organisation de la course - Sécurité

Organisation et déroulement de la course

- La direction de course est seule juge des décisions ou interprétations à l'application du règlement, qui seront tranchées souverainement, sans recours possible.

Contrôle des véhicules

- Le contrôle des caisses à savon s'effectuera le dimanche matin de la manifestation.
- La direction de course est seule juge des décisions quant au contrôle des véhicules.
- La direction de course réserve le droit d'exclure tout concurrent ne présentant pas les garanties de sécurité requises ou qui n'aura pas respecté les mesures de sécurité énumérées dans l'article 1.
- En cas de doute ou question relative à la sécurité, vous pourrez nous contacter avant la manifestation pour un contrôle, afin de vous laissez le temps d'apporter une modification si nécessaire (briiscarsroses@gmail.com).

Programme

- Une manche d'essai libre (échauffement, réglages et découverte de la route) ouvre la journée.
- Deux descentes officielles s'effectueront l'après-midi.
- Entre chaque session de descente une pause permet de remonter les véhicules de la session qui vient de finir.
- La remontée des caisses à savon est assurée par plusieurs véhicules sous la conduite de l'organisation de la manifestation.

Horaires

- Les horaires sont donnés à titre indicatif et variables en fonction des aléas de la manifestation.
- **7h30** : arrivée des pilotes avec leur caisse à savon en haut de la côte, à l'emplacement indiqué par la direction de course. Vérification et contrôle technique des véhicules.
- **9h00** : Briefing Participants (présence obligatoire).
- **9h30** : descente d'essai libre.
- **11h30 - 13h00**: Exposition des caisses à savon sur la zone d'arrivée.
- **13h00** : remontée des caisses à savon au départ.
- **13h30** : 1ère descente officielle.
- **15h00** : remontée des caisses à savon au départ.
- **15h30** : 2ème descente officielle.
- Vers **17h15** : remise des prix.

- Restauration (Snack/buvette) tout au long de la journée.

Départ

- Le départ s'effectuera en haut de la côte, à partir d'une zone de prise d'élan avec poussée (**2** pousseurs maximum autorisés par véhicule – le pousseur ne doit pas être le conducteur).
- La ligne de départ est matérialisée au niveau du croisement entre la D131 et le chemin de la Brosse.

Arrivée

- La ligne d'arrivée sera visualisée clairement et matérialisée à proximité de l'entrée basse du bois de la garenne.
- Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille, ...) de **25** mètres de longueur sera prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

Sécurité sur le circuit

- Le parcours est balisé aux endroits opportuns par des barrières, des bottes de pailles, séparateurs, rubalise, qui matérialisent la piste et assurent la protection des pilotes et des spectateurs en cas de sortie de route.
- La direction de course assure la sécurité de la piste et est disposée dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Ils sont placés à vue et équipés de gilets fluorescents, drapeaux et sifflets.
- Le drapeau rouge sous ordre de la direction de course indique la neutralisation de la course.

- Si un pilote effectue une sortie de route et est arrêté, il ne peut rejoindre l'arrivée qu'après l'accord de la direction de la course.
- Les pilotes doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol.
- La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation par arrêté municipal. Pour des raisons de sécurité, aucun piéton ne doit traverser ou se tenir sur la piste pendant la descente de chaque caisse à savon (accompagnant compris).
- Un dispositif de premiers secours sera présent sur site.

Sécurité et équipement des pilotes

- Le pilote doit obligatoirement porter un casque **intégral** homologué, des coudières et des gants protecteurs (gants de cycliste ou en laine insuffisants).
- Le port de chaussures solides fermées et de vêtements résistants protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues) est **obligatoire**.
- Les genouillères, coudières et protection dorsale, sont conseillées, y compris pour les pousseurs.
- La consommation d'alcool ou produits stupéfiants est interdite pour les participants et leurs accompagnants.
- La direction de course interdira tout départ en cas de non-respect de ces règles de sécurité.

Divers

- La publicité sur la caisse à savon est permise, mais ne doit pas présenter de caractère politique ou religieux.
- Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.

Article 3 - Inscription et participation

Conditions d'inscription et de participation

- Pour des raisons organisationnelles et au regard du caractère solidaire de la manifestation, l'inscription est ferme et définitive.
- Seuls participeront à la manifestation les participants inscrits ayant envoyé les pièces énumérées ci-dessous :
 - La fiche d'inscription dûment remplie.
 - une attestation d'assurance de responsabilité civile par participant.
 - Les frais d'inscription par participant.
- **AUCUNE** caisse à savon ne peut participer sans un dossier d'inscription complet et validé.
- Deux photos de la caisse à savon (une de face et une de côté) seront à envoyer à briiscarsroses@gmail.com avant le **samedi 05 octobre 2024** afin de valider l'inscription.
- L'inscription sera considérée comme validée et définitive qu'à réception d'un mail de confirmation d'engagement envoyé à partir du **lundi 07 octobre 2024**.
- L'inscription est à effectuer dans la catégorie d'âge correspondante (Adultes: **18 ans et +** ; Enfants: entre 10 et 17 ans). En cas d'équipage double Adulte/Enfant, c'est le pilote qui définit la catégorie.
- Présence et coordonnées d'un parent obligatoire pour les mineurs.
- Le nombre maximum de caisses à savon pour 2024, est fixé à **40**.
- Les inscriptions seront closes le **Samedi 12 octobre 2024 à 12h00** ou avant, si le nombre maximum de caisse à savon pour 2024, est atteint.
- Le prix de l'inscription est de **12€** par participant inscrit (maximum 2 participants pour une même caisse à savon).
- En cas de non-participation pour quelque motif que ce soit, le participant inscrit ne peut prétendre au remboursement des frais engagés.
- En cas de force majeure (intempérie, pandémie ...) et pour des raisons de sécurité, la direction de la course se réserve le droit d'annuler ou reporter la manifestation et aucun remboursement ne sera effectué.
- L'inscription implique l'adhésion sans réserve du participant au présent règlement-

Fiche d'Inscription Les Briiscars

DIMANCHE 20 OCTOBRE 2024

NOM DE LA CAISSE À SAVON :

NUMERO (souhaité) :

PILOTE		CATEGORIE	FRAIS D'INSCRIPTION
Nom / Prénom :	Téléphone :	§ ENFANT* *Entre 10 et 17 ans § ADULTE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">12€</div>
Date de naissance :	Adresse mail :		
Si Mineur, Nom du responsable légal :	Tel resp. légal :		
• Signature du pilote ou du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé » • Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sans réserve			
CO - PILOTE (si caisse à savon bi-place)		CATEGORIE	
Nom / Prénom :	Téléphone :	§ ENFANT* *Entre 10 et 17 ans § ADULTE	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; font-weight: bold;">12€</div>
Date de naissance :	Adresse mail :		
Si Mineur, Nom du responsable légal :	Tel resp. légal :		
• Signature du Co-pilote ou du responsable légal précédée de la mention « lu et approuvé » • Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter sans réserve			

TOTAL FRAIS D'INSCRIPTION*:

Exemple : si 1 participant = **12€** si 2 participants = **24€**

*L'intégralité des frais d'inscription sera reversée à la Ligue contre le Cancer

Liste des documents obligatoires à fournir pour l'inscription	Cadre réservé à l'organisation
Fiche d'inscription remplie et signée par l'ensemble des participants à envoyer par courrier aux coordonnées suivantes : « Inscriptions descente de caisses à savon » Mairie de Briis-sous-Forges, Place de la Libération, 91940 BRIIS SOUS FORGES	
Attestation d'assurance en responsabilité civile pour chaque pilote	
Paiement* par chèque à l'ordre de BRIISCARS <small>*Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation</small>	

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 12h00
ou avant, si le nombre maximum de caisse à savon pour 2024, est atteint.